

reprises, et peu de jours avant le 16 septembre le sujet avait été amené devant le conseil dans un rapport écrit qu'on proposait d'adopter ; mais on n'en vint à aucune décision avant le 16. Le matin de ce jour je vis John Gilmour à mon bureau ; ce monsieur s'enquit des intentions du gouvernement, relativement à la réduction du droit, exposant en outre que l'article du pin rouge était en grande dépréciation, et que le mode adopté pour collecter le droit, c'est-à-dire en le faisant mesurer, faisait un tort sérieux au commerce. Je répondis que le sujet serait probablement pris en considération ce jour là même—que je tâcherais d'amener la question devant le conseil et que je lui ferais connaître le résultat dans l'après-midi. Le sujet fut amené devant le conseil dans un rapport par écrit qui était prêt, je crois, depuis plusieurs jours, mais il fut décidé de ne pas abolir le droit avant qu'une mesure qui se préparait alors, imposant un droit d'exportation sur tous les bois en général, n'eût été présentée et approuvée. Cette objection fut soulevée par M. Hincks. Après avoir laissé le conseil, je me rendis à mon bureau, d'où j'écrivis une note à John Gilmour, l'informant du résultat de la séance du conseil, laquelle note j'écrivis pensant qu'elle serait regardée comme strictement privée, mais en examinant une copie de la note, je vois que j'avais négligé de la marquer privée ; cette note était en date du 16 septembre, et en regardant à d'autres documents écrits dans le même temps, je n'ai pas le moindre doute que la note ne fût datée correctement. Cette opinion chez moi est corroborée par le fait que l'Honorable M. Cameron me raconta le jour suivant qu'il avait vu M. Gilmour et Joseph Aumond, écr., de Bytown, qui tous deux avait fait allusion à la note reçue par M. Gilmour ; la publicité donnée par M. Gilmour au contenu de la note produisit une vive sensation. M. Cameron me déclara qu'il amènerait la question de nouveau devant le conseil, et la mesure pour réduire le droit sur le pin rouge fut passée, soit le lendemain du 16 septembre ou peu après ; mais il est arrivé que je n'étais pas présent à cette séance du conseil.

La seule manière d'expliquer comment l'ordre en conseil peut être daté du 14, c'est que le rapport ayant été présenté, comme je l'ai déjà dit, et l'impression étant qu'il passerait ce jour-là ou peu de temps après—il aurait été daté de ce jour, et lorsque la mesure fut finalement adoptée, on aurait par accident omis d'altérer la date. Je suis très-certain que la mesure finale sur la réduction du droit fut adoptée en conséquence des instances faites auprès du gouvernement par les commerçants, par suite de la publicité donnée à l'information contenue dans ma note à M. Gilmour. C'est après que M. Cameron m'eût parlé du bruit qu'on ferait si le droit n'était pas retranché qu'il fut décidé d'adopter le rapport.

Je n'eus aucune conversation avec personne sur le sujet, excepté avec M. Cameron après qu'on en fut venu à la détermination de ne pas retrancher le droit tant qu'il n'aurait pas été adopté une mesure générale.

Mon impression est bien décidément que je n'étais pas présent à la séance où l'ordre en conseil du 14 septembre fut passé, puisqu'il n'est guère possible que la mesure pût passer en ma présence sans que j'y eusse fait allusion. Cela n'est pas probable, vu l'intérêt que j'ai pris à la question, connaissant comme je connais combien ce droit pesait sur cette branche du commerce.

La raison pour laquelle la mesure pour réduire le droit sur le pin rouge ne fut pas passée lorsque le rapport fut adopté d'abord par le conseil, c'est que le commissaire des terres de la couronne et moi avions commencé à rédiger un bill pourvoyant à un droit général d'exportation sur le bois,—ce qui, dans notre opinion, devait avoir l'effet d'augmenter le revenu—et c'est seulement parce que cette mesure générale n'était pas encore prête que l'inspecteur-général refusa de consentir à la réduction du droit.

---

JOHN EGAN, écr., M. P. P.

Depuis la réduction du droit sur le bois étranger en Angleterre, les commerçants se sont fréquemment adressés au gouvernement pour obtenir une réduction. Il y a environ un mois, une députation se rendit auprès du gouverneur pour s'assurer si la réduction demandée aurait lieu, tel qu'indiqué dans un avis officiel publié dans